



## PAYS D'AUGE RESSOURCERIE

### ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE 30 OCTOBRE 2015

#### PROCES VERBAL

Ordre du jour :

- Présentation et adoption de rapport d'activité 2014-2015 ;
- Présentation et adoption du rapport financier 2014-2015 ;
- Présentation et adoption du budget prévisionnel 2015-2016 ;
- Délibération et adoption de la durée de l'exercice comptable 2015-2016 à 15 mois ;
- Présentation et adoption du rapport d'orientation 2015-2016 ;
- Désignation des membres du Conseil d'Administration Collégial ;
- Délibération et adoption du barème de cotisation ;
- Questions diverses.

#### I - RAPPORT D'ACTIVITE 2014-2015

Après sa présentation et adoption de rapport d'activité 2014-2015, il a été validé par les membres de l'Assemblée générale.

#### II - RAPPORT FINANCIER 2014-2015

Après la présentation et les échanges avec la salle, les comptes de l'association 2014-2015 ont été validés et le quitus de gestion donnée.

#### Remarque :

Il nous est conseillé de valoriser tous nos frais et mises à disposition en nature comme les prêts de salle, les impressions, les déplacements, le temps d'engagement bénévole, etc.

#### III - BUDGET PREVISIONNEL 2015-2016

Après présentation d'une proposition de budget prévisionnel et échange avec les membres de l'Assemblée générale, il a été décidé de ne pas le valider car ne correspond pas à l'objet actuel de l'association.

#### IV - DUREE DE L'EXERCICE COMPTABLE 2015-2016 A 15 MOIS

Cette délibération n'est pas validée. Elle sera représentée éventuellement lors d'une assemblée générale extraordinaire si l'association actuelle change son objet pour prendre en charge l'activité et la gestion de la future ressourcerie.

#### V - RAPPORT D'ORIENTATION 2015-2016

Après la présentation et les échanges avec la salle, le rapport d'orientation est approuvé.

## **VI - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGIAL**

Katia Penin a démissionné de son poste au Conseil d'Administration Collégial.

Les autres personnes, Pascal Chapelle, Bernard Champion, Virginie Durville, Sabine Michaux, Patrick Comet, Christine Quénaon et Christel Rochet se représentent.

Valérie Pissot présente sa candidature.

Toutes et tous sont élu-e-s.

## **VII - BAREME DE COTISATION**

Les membres de l'association peuvent être des personnes physiques ou morales (article 5 des statuts). Lors de l'Assemblee générale constitutive du 3 octobre 2014 avait été adopté le principe d'une cotisation d'un montant libre pour les personnes physiques (avec un minimum de 1€) pour adhérer à l'association. L'assemblée Générale reconduit ce principe.

Concernant le barème pour les personnes morales, il est proposé un tarif libre avec un minimum de 50 euros.

## **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

Une question est posée aux initiateurs du projet pour connaître leur positionnement concernant le financement possible d'un premier poste de salarié.

Il est répondu que la création de poste de salarié est bien une source de motivation des initiateurs du projet même si ce n'est pas la seule.

Un poste de travail, type chargé de projet, est bien en cours de financement. Le CAC pourrait le proposer à Daniel Delerue, un des initiateurs, si les deux parties en sont d'accord.